Rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil Départemental de la Côte-d'Or Année 2016

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Rappels du contexte

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est un document réglementaire obligatoire depuis 2010 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (article 255 de la loi Grenelle II).

Le rapport décrit la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits et notamment du PCET.

Le rapport est issu d'un travail partagé avec l'ensemble des Directions, via des référents. Il s'appuie sur des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Sans être exhaustif, il met en avant les actions emblématiques de l'année 2016 .

Il comporte, au regard des cinq finalités du développement durable énumérées dans le Code de l'Environnement :

• Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

• Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent, par ailleurs, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions de la collectivité

Cinq finalités du développement durable	Cinq éléments de démarches
Lutte contre le changement climatique	Participation des acteurs
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Organisation du pilotage
Épanouissement des êtres humains et qualité de vie	Transversalité des approches
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	Evaluation partagée
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Stratégie d'amélioration continue

Lutte contre le changement climatique

Dans ses politiques territoriales

- Favoriser le stockage de carbone via la politique forestière,
- L'amélioration énergétique des logements,
- Le développement du bois énergie,
- Pour une mobilité durable

Dans son fonctionnement interne

- Sensibilisation des agents et des collégiens aux économies d'énergies,
- Promotion du Plan de Déplacement d'Administration,
- Mise en place un plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti

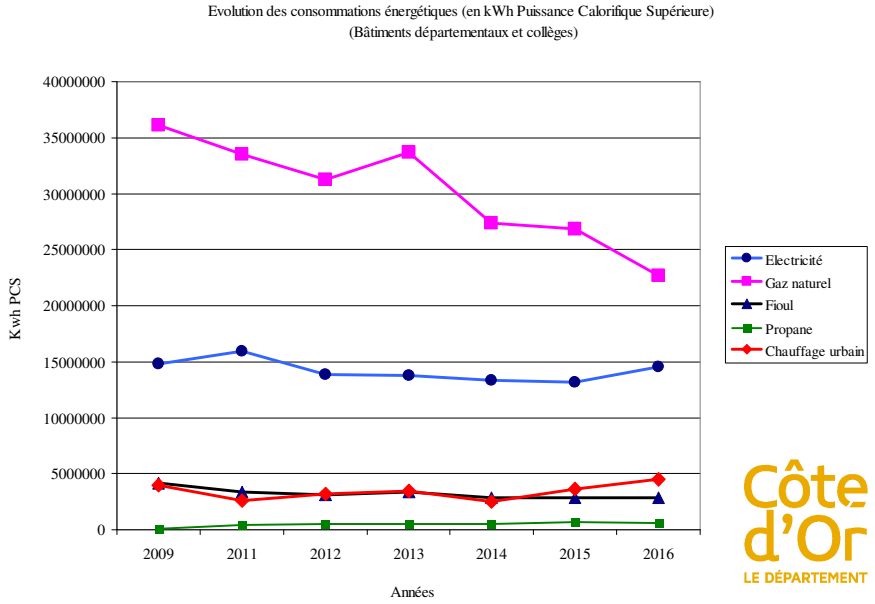

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Dans ses politiques territoriales

- Limiter les pollutions d'origines agricoles : aires de lavages,
- L'accompagnement pour la mise en place des Périmètres de Protection des Captages,
- Préserver la richesse des prairies alluviales via les Mesures Agro-environnementales,
- Préserver les réservoirs de biodiversité par la labellisation d'Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- Restaurer les mares,

Dans son fonctionnement interne

- Lutte contre les plantes invasives
- Aménagement des ouvrages d'arts pour l'accueil de la faune

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Épanouissement des êtres humains et qualité de vie

Dans ses politiques territoriales

- Proposer une offre d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EDD)
- Accompagner la pratique sportive
- Promouvoir une offre culturelle pour tous

Dans son fonctionnement interne

- Créer une culture commune institutionnelle autour des enjeux et des valeurs du Développement Durable,
- Promouvoir le télétravail
- Poursuivre le développement de la prévention des risques professionnels

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dans ses politiques territoriales

- Assurer un service de proximité dans tout le département
- Accompagner, dans leurs projets de vie, des personnes en situation de handicap
- Détecter et aider les ménages en situation de précarité énergétique
- Promouvoir les usages numériques

Dans son fonctionnement interne

- Développer l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Dans ses politiques territoriales

- Développer les circuits courts et locaux alimentaires

- Promouvoir les actions d'économie circulaire auprès des consommateurs Côte-d'Oriens

Dans son fonctionnement interne

- Le Programme Interne de Réduction des Déchets

- Une commande publique et des achats responsables

- Réduire la consommation de papier dans les Services Départementaux

- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Principes d'actions du Département

A chaque projet, les **personnes compétentes** en interne comme à l'externe sont **associées**.

Les élus sont également mobilisés au travers de Comité de pilotage par exemple.

La démarche projet instituée dans l'institution permet de renforcer **la transversalité des actions.**

Un **dispositif d'évaluation et d'amélioration continue** permet un suivi des actions engagées.

L'interrogation régulière des pratiques et des organisations est **source d'innovation**.

Suivre et évaluer la performance de la collectivité

Outil transversal, le rapport sur la situation en matière de développement durable n'a, par lui-même, vocation ni à définir une stratégie ni à déterminer un programme d'actions.

Il offre cependant la possibilité de mettre en évidence les actions participantes au DD.

Il permet également de proposer de nouvelles perspectives :

- la démarche **«Futurs 21»**
- Le Programme Départemental d'Economie Circulaire

Il propose une vision transversale qui décloisonne les objectifs sectoriels et présente ainsi la cohérence de ses différentes politiques, au regard du développement durable et illustre, par ses résultats, les contributions du Conseil Départemental de la Côte-d'Or aux défis nationaux, européens et internationaux.

Par exemple, en termes de lutte contre le dérèglement climatique, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a atteint les objectifs des 3*20 qu'il s'était fixé en 2016.

Merci de votre attention